

Pour en savoir plus

www Le site Internet www.orias.fr propose :

► un espace consommateur

- présentation de l'ORIAS
- tutoriel d'information
- vidéos Consomag
- questions pratiques
- module de recherche d'un intermédiaire...

► un espace professionnel

- informations sur les intermédiaires
- actualités juridiques et réglementaires
- base documentaire
- accès à un compte utilisateur
- formulaire d'enregistrement à l'ORIAS...

Pour toute demande d'information complémentaire, l'ORIAS est joignable par :

@ contact@orias.fr

Chiffres-clés

48 878
ENTREPRISES

inscrites au titre
d'une ou plusieurs
des catégories suivantes :

51 814

intermédiaires
en assurances

4 866

conseillers en
investissement financier

23 457

intermédiaires
en opérations
de banque

3 345

agents liés de
prestataires de services
d'investissement

SITE INTERNET

906 299
visites

457 393
visiteurs uniques

3,9 millions

de pages vues

www.orias.fr



Protéger les consommateurs
Enregistrer les intermédiaires

**REGISTRE
UNIQUE
DES
INTERMÉDIAIRES
EN
ASSURANCE,
BANQUE
ET FINANCE**

ORIAS
Registre unique des Intermédiaires
en Assurance, Banque et Finance

L'ORIAS, REGISTRE DES INTERMÉDIAIRES EN ASSURANCE, BANQUE ET FINANCE

Pour souscrire une **assurance**, obtenir un **crédit** ou réaliser un **investissement financier**, les consommateurs peuvent faire appel à un **intermédiaire** pour les conseiller et souscrire ce type d'opération. Ces intermédiaires en assurance, banque et finance doivent être **immatriculés** à l'ORIAS.

NOTRE RÔLE

L'ORIAS est le Registre Unique des Intermédiaires en assurance, banque et finance, mis en place en 2007 par les pouvoirs publics, pour **protéger** les consommateurs.

L'ORIAS, organisme placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie, est chargé d'**homologuer** les intermédiaires en assurance, banque et finance, afin de leur permettre d'exercer leur activité.

Le numéro d'immatriculation, délivré par l'ORIAS, **garantit** au consommateur que l'intermédiaire **respecte** les conditions d'exercice de sa profession.

NOS MISSIONS

L'ORIAS a pour mission :

- de **réceptionner** et d'**instruire** les demandes d'inscription et de renouvellement des intermédiaires en assurance, banque et finance,
- de **vérifier** qu'ils remplissent bien les conditions et exigences prévues par le Code des assurances et le Code monétaire et financier,
- d'**immatriculer** ou de **radier** les intermédiaires,
- de **procéder** à la **mise à jour**, en temps réel, du registre des intermédiaires.

L'ORIAS INFORME :

► **les professionnels** sur la réglementation et la démarche d'immatriculation au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance.

► **les consommateurs** sur les devoirs des intermédiaires et sur le fait que le conseiller qui leur propose un contrat est bien agréé par l'ORIAS.

LES INTERMÉDIAIRES EN ASSURANCE, BANQUE ET FINANCE



DES AGENTS/MANDATAIRES ET DES COURTIER

Les intermédiaires en assurance, banque et finance sont des **personnes physiques** ou des **entreprises** qui, contre rémunération, proposent et aident à conclure un contrat. Il existe deux grands types d'intermédiaires : les **courtiers** qui présentent les contrats de différents établissements ; les **agents/mandataires** qui sont mandatés par un ou plusieurs organismes pour distribuer leurs produits.

L'ORIAS recense les intermédiaires en **assurance** (courtiers, agents généraux...), les intermédiaires en **opérations de banque** et **services de paiement** (courtiers en crédit, entreprises proposant du crédit à la consommation...), les conseillers en **investissement financier** (CIF), les agents liés de prestataires de **services d'investissement** (ALPSI), les conseillers en **investissements participatifs** (CIP) et les intermédiaires en **financement participatif** ou **crowdfunding** (IFP).

"En pratique"

les intermédiaires en assurance, banque et finance regroupent un grand nombre d'acteurs : courtiers et agents généraux en assurance, conseillers financiers, courtiers en crédit immobilier, concessionnaires automobiles, entreprises de pompes funèbres, enseignes de grande distribution, sites Internet, comparateurs de prix...



DEVOIRS D'INFORMATION ET DE CONSEIL

Les intermédiaires en assurance, banque et finance ont l'obligation de délivrer à leurs clients des **informations** (activité, identité, numéro d'immatriculation à l'ORIAS...) et des **conseils** (présentation de solutions adaptées aux besoins du client, analyse du niveau de connaissance et de compréhension du client, recommandations et mise en garde sur les risques...).

Avant la signature d'un contrat, l'intermédiaire doit remettre au consommateur un **document écrit** reprenant, de façon claire et compréhensible, l'ensemble de ces informations et conseils.

L'INSCRIPTION À L'ORIAS

Tous les intermédiaires en assurance, banque et finance doivent **obligatoirement** être inscrits à l'ORIAS.

Pour s'enregistrer, l'entreprise ou le professionnel doit indiquer la **nature de son activité** et répondre aux **exigences prévues par la loi** : vérification du casier judiciaire, preuve de compétence, responsabilité civile professionnelle, garantie financière...

L'inscription au registre, valable un an, s'effectue **en ligne**, sur le site www.orias.fr.